



**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 4 mars 2024, à 19h00, à la salle des assemblées du conseil au 200, boulevard Richelieu, à Richelieu, à laquelle sont présents : mesdames les conseillères Jo-Ann Quérel, Lucie Marchand et Tania Ann Blanchette et messieurs les conseillers Luc Bélanger, Jacques Darche et Bruno Gattuso, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Claude Gauthier.

Monsieur Manuel Bouthillette, directeur général, madame Sylvie Provost, adjointe à la direction générale et madame Roxanne Veilleux, directrice des affaires juridiques et greffière, assistent également à cette séance.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. Moment de réflexion**

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

2.1. Adoption de l'ordre du jour;

### **3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 février 2024 et de la séance extraordinaire du 13 février 2024**

3.1. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 février 2024 et de la séance extraordinaire du 13 février 2024;

### **4. Avis de motion**

4.1. Avis de motion, présentation et dépôt du projet de *règlement concernant la fermeture et l'entretien de fossés*;

### **5. Adoption de règlement**

5.1. *Règlement numéro 24-R-270 interdisant l'épandage de déjections animales ou de boue a des dates prédéterminées entre le 31 mai et le 1er octobre de l'année 2024*;

### **6. Législation et administration**

6.1. Demande de reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux;

6.2. Radiation d'une mauvaise créance auprès de la cour municipale de Chambly;

6.3. Planification des besoins d'espace 2025-2035 – Centre de services scolaire des Hautes-Rivières;

6.4. Dépôt du rapport annuel sur la gestion contractuelle conformément à l'article 573.3.1.2 de la loi sur les cités et ville (RLRQ, c. C-19);

### **7. Finances**

7.1. Approbation de la liste des déboursés du mois de février 2024

7.2. Dépôt du rapport des engagements daté du 28 février 2024;

7.3. Paiement de la facture de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent pour les redevances non perçues pour l'année 2023;

## **8. Ressources humaines**

- 8.1. Embauche d'un journalier permanent au Service des travaux publics;

## **9. Période de questions**

## **10. Travaux publics**

- 10.1 Entente intermunicipale relative à l'exploitation d'un système commun d'assainissement des eaux usées entre la Ville de Chambly et la Ville de Richelieu – autorisation de signature suite au changement de direction générale;

## **11. Urbanisme**

- 11.1. PIIA (bâtiment d'intérêt patrimonial) : rénovations visant à changer les fenêtres et la porte arrière - 1400, 1ère Rue - lot numéro 1 813 063;
- 11.2. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - demande de construction de 132 logements - lot numéro 1 811 748;

## **12. Sécurité publique**

## **13. Loisirs, culture et vie communautaire**

- 13.1. Appel d'offres sur invitation numéro LS2024-01 - achat d'une fourgonnette électrique pour le Service des loisirs de la Ville de Richelieu - octroi du contrat;
- 13.2. Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Circonflexe* en collaboration avec Loisir et Sport Montérégie;
- 13.3. Entente entre la Ville de Richelieu et La Saison du Passeur relative à la gestion de la Maison des jeunes pour les années 2023 à 2025 - Autorisation de signature;
- 13.4. Constitution d'un comité de sélection pour le Gala des bénévoles 2024;
- 13.5. Demande de contribution financière de l'école MGR-Euclide-Théberge dans le cadre de l'organisation du gala méritas 2024 ;
- 13.6. Demande de contribution financière du Centre communautaire l'Entraide plus inc. dans le cadre de l'organisation d'un souper-bénéfice;
- 13.7. Demande de contribution financière du Relais pour la vie de Chambly;
- 13.8. *Programme de soutien aux politiques familiales municipales* - demande de prolongation;
- 13.9. Octroi d'un crédit à l'entreprise Tant-danse de l'âme inc.;

## **14. Communications**

## **15. Point(s) nouveau(x)**

- 15.1. Inscription de membres du conseil municipal et du directeur général aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec;

## **16. Remerciements**

## **17. Période de questions**

## **18. Levée de la séance**

## 1. MOMENT DE RÉFLEXION

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-03-042

### 2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec la modification suivante :

- ajout du point 15.1 : Inscription de membres du conseil municipal et du directeur général aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée.

## 3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2024

24-03-043

### 3.1. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2024

Il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 février 2024 et de la séance extraordinaire du 13 février 2024.

Adoptée.

## 4. AVIS DE MOTION

24-03-044

### 4.1. AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA FERMETURE ET L'ENTRETIEN DE FOSSÉS

Avis est donné par Bruno Gattuso, conseiller, que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement concernant la fermeture et l'entretien de fossés.

Ce règlement aura pour objet d'encadrer et d'assujettir toute demande de fermeture de fossés à l'émission d'un permis à cet effet.

Bruno Gattuso dépose le projet de règlement.

## 5. ADOPTION DE RÈGLEMENT

24-03-045

### 5.1. RÈGLEMENT NUMÉRO 24-R-270 INTERDISANT L'ÉPANDAGE DE DÉJECTIONS ANIMALES OU DE BOUE A DES DATES PRÉDÉTERMINÉES ENTRE LE 31 MAI ET LE 1ER OCTOBRE DE L'ANNÉE 2024

#### CONSIDÉRANT

que l'article 52 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) permet à une municipalité d'interdire l'épandage de déjections animales ou de boues entre la période du 31 mai et le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année;

#### CONSIDÉRANT

qu'un avis de motion, avec présentation et dépôt du projet de règlement, a été régulièrement donné lors de la séance extraordinaire du 13 février 2024 par Bruno Gattuso, conseiller;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le *Règlement numéro 24-R-270 interdisant l'épandage de déjections animales ou de boues à des dates prédéterminées entre le 31 mai et le 1<sup>er</sup> octobre 2024*.

Adoptée.

## 6. LÉGISLATION ET ADMINISTRATION

24-03-046

### 6.1. DEMANDE DE RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

- CONSIDÉRANT** que la Ville de Richelieu doit procéder à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre (4) ans;
- CONSIDÉRANT** que sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2);
- CONSIDÉRANT** que la Ville désire procéder à la reconduction de sa division électorale en vue des prochaines élections municipales;
- CONSIDÉRANT** que la demande de reconduction de sa division est envoyée avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;
- CONSIDÉRANT** que la demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;
- CONSIDÉRANT** que la Commission de représentation électorale transmettra à la Ville de Richelieu une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la Ville remplit les conditions pour reconduire la même division;

En conséquence, il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal demande à la Commission de représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

Adoptée.

24-03-047

### 6.2. RADIATION D'UNE MAUVAISE CRÉANCE AUPRÈS DE LA COUR MUNICIPALE DE CHAMBLY

- CONSIDÉRANT** la juridiction qu'exerce la cour municipale de Chambly sur le territoire de la Ville de Richelieu;
- CONSIDÉRANT** que les procédures émises par la cour n'ont pas permis le recouvrement des sommes dues;

En conséquence, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal radie la créance irrécupérable de 500,00\$, laquelle est plus amplement décrite dans le tableau ci-dessous :

DÉFENDEUR	STATUT	AMENDE	FRAIS
Robert Denis Hébert	Défendeur introuvable	500,00\$	387,00\$

Adoptée.

24-03-048

### 6.3. PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACE 2025-2035 – CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES

**CONSIDÉRANT** la *Planification des besoins d'espace 2025-2035* adoptée par le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières;

**CONSIDÉRANT** que la planification des besoins d'espace a été élaborée en tenant compte de la prévision des besoins d'espace du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) ainsi que des informations reçues des municipalités et des MRC à l'automne 2024;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 272.7 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLQ, c. I-13.3) la *Planification des besoins d'espace 2025-2035* doit être envoyée et approuvée ou refusée par la municipalité locale ou la municipalité régionale de comté;

En conséquence, il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal :

ACCEPTÉ la Planification des besoins d'espaces du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

TRANSMET une copie de ladite résolution au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

Adoptée.

24-03-049

### 6.4. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION CONTRACTUELLE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 573.3.1.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLE (RLRQ, C. C-19)

Le conseil municipal prend acte, par voie de résolution, du dépôt du rapport annuel sur la gestion contractuelle par la directrice des services juridiques et greffière en date du 28 février 2024, le tout conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Adoptée.

## 7. FINANCES

24-03-050

### 7.1. APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE FÉVRIER 2024

Il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal :

AUTORISE le paiement des comptes du mois de février 2024 pour un montant de 169 423,33\$;

RATIFIE les chèques émis durant la période du mois de février 2024, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 656 681,25\$.

Adoptée.

24-03-051

### 7.2. DÉPÔT DU RAPPORT DES ENGAGEMENTS DATÉ DU 28 FÉVRIER 2024

Le conseil municipal prend acte, par voie de résolution, du dépôt du rapport des engagements préparé par madame Geneviève Ross, directrice des finances et trésorière, en date du 28 février 2024.

Adoptée.

24-03-052

**7.3. PAIEMENT DE LA FACTURE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT POUR LES REDEVANCES NON PERÇUES POUR L'ANNÉE 2023**

Il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement de la facture numéro 100949, datée du 31 décembre 2023, à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent au montant de 29 000,00\$, à même le poste budgétaire numéro 02-210-00-959.

Adoptée.

**8. RESSOURCES HUMAINES**

24-03-053

**8.1. EMBAUCHE D'UN JOURNALIER PERMANENT AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du 22 février 2024 de monsieur Vincent Lévesque, directeur des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Mathieu Cullen au poste journalier au Service des travaux publics à compter du 4 mars 2024, selon les conditions et au troisième (3e) échelon de la Convention collective en vigueur entre le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Ville de Richelieu-CSN et la Ville de Richelieu.

Adoptée.

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**10. TRAVAUX PUBLICS**

24-03-054

**10.1. ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'EXPLOITATION D'UN SYSTÈME COMMUN D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ENTRE LA VILLE DE CHAMBLY ET LA VILLE DE RICHELIEU – AUTORISATION DE SIGNATURE SUITE AU CHANGEMENT DE DIRECTION GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT** que les parties ont convenu en date du 29 mars 1990 d'une entente intermunicipale relativement à la construction et à l'exploitation par fourniture de services de la part de Chambly, d'un système commun d'assainissement des eaux usées, entente modifiée par un premier addenda signé par les parties le 12 octobre 2001 et par un deuxième addenda conclu le 4 décembre 2001;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 23-10-288 adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2023, autorisant la signature de l'entente;

**CONSIDÉRANT** que les Parties n'ont toujours pas signé l'entente et que le directeur général par intérim, monsieur Jean-Marie Beaupré n'est plus en poste;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal autorise monsieur Claude Gauthier, maire, ou en son absence, le maire suppléant, et monsieur Manuel Bouthillette, directeur général, ou en son absence, madame Roxanne Veilleux, directrice des affaires juridiques et greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, l'entente intermunicipale relative à l'exploitation d'un système commun d'assainissement des eaux usées ainsi que tout autre document donnant plein effet à la présente résolution.

Adoptée.

## 11. URBANISME

24-03-055

### 11.1. PIIA (BÂTIMENT D'INTÉRÊT PATRIMONIAL) : RÉNOVATIONS VISANT À CHANGER LES FENÊTRES ET LA PORTE ARRIÈRE - 1400, 1ÈRE RUE - LOT NUMÉRO 1 814 063

- CONSIDÉRANT** que le projet consiste à remplacer toutes les fenêtres en façade et en cour arrière;
- CONSIDÉRANT** que le projet est assujéti au *Règlement numéro 17-R-205 concernant les PIIA*, chapitre 11.2.1 « Bâtiments d'intérêt patrimonial »;
- CONSIDÉRANT** le remplacement des fenêtres existantes par des fenêtres à battant en PVC blanc ainsi que la porte en cours arrière sera de couleur gris charbon;
- CONSIDÉRANT** le choix des matériaux proposés et des couleurs déposé par le demandeur
- CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du 21 février 2024 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande telle que présentée mais qu'il serait tout de même préférable : « que le modèle des fenêtres soit le même que les fenêtres existantes sur le bâtiment, soit du type à croisillon »;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la demande telle que présentée.

Adoptée.

24-03-056

### 11.2. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) - DEMANDE DE CONSTRUCTION DE 132 LOGEMENTS - LOT NUMÉRO 1 811 748

- CONSIDÉRANT** que le projet est assujéti au *Règlement numéro 23-R-265 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*;
- CONSIDÉRANT** que les espaces verts qui serviront à la gestion de la neige, des eaux de pluie et à l'aménagement des aires de jeux représentent environ 1000 mètres carrés;
- CONSIDÉRANT** qu'un parc sera aménagé sur une superficie approximative de 140 mètres carrés;
- CONSIDÉRANT** qu'une densification du secteur représente 94.3 logements par hectare tout en offrant des espaces verts importants;
- CONSIDÉRANT** que 177 cases de stationnements seront aménagées dont 80 intérieurs, représentant un ratio moyen de 1.34 case par logement;
- CONSIDÉRANT** que des rangements individuels sur le site seront aménagés et que les conteneurs à déchets seront semi-enfouis;
- CONSIDÉRANT** que les habitations multifamiliales sont autorisées dans la zone contiguë;

**CONSIDÉRANT** que le demandeur veut construire sept (7) habitations multifamiliales pour un total de 132 unités;

**CONSIDÉRANT** le plan projet d'implantation et de construction produit par firme Architecture LP;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du 21 février 2024 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'en arriver à une amélioration de éléments suivants :

- Les résidents doivent avoir accès à des espaces verts de qualité, or l'espace de parc est restreint (1 % de la superficie du site). Il y aurait donc lieu d'accroître la superficie où pourrait être aménagé un parc de qualité.
- L'espace des cases de stationnement extérieur n'assure pas une gestion écologique des eaux car leur surface est imperméable. Les cases de stationnement extérieur devraient être aménagées avec des matériaux perméables.
- Le traitement architectural de certaines élévations latérales devrait être revu afin d'obtenir un visuel plus animé : ajout d'ouvertures, jeux de matériaux.
- Dans le cadre d'une vision à long terme de l'aménagement du territoire, la Ville devrait se réserver une servitude d'accès, à l'extrémité ouest du projet, afin de pouvoir relier ce secteur aux autres quartiers résidentiels et, éventuellement, permettre aux résidents de se diriger vers le parc Bruno-Roy et la future école.

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal refuse la demande telle que présentée et recommande au demandeur d'apporter les améliorations ci-dessus suggérées par le comité consultatif d'urbanisme pour le dépôt de sa prochaine demande.

Adoptée.

## 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

## 13. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

24-03-057

### 13.1. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO LS2024-01 - ACHAT D'UNE FOURGONNETTE ÉLECTRIQUE POUR LE SERVICE DES LOISIRS DE LA VILLE DE RICHELIEU - OCTROI DU CONTRAT

**CONSIDÉRANT** que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation, conformément aux dispositions de la loi;

**CONSIDÉRANT** que trois (3) soumissionnaires ont été invités;

**CONSIDÉRANT** qu'une soumission a été reçue le 4 mars 2024 avant 10h30 et fait l'objet de l'ouverture, soit :

<b>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT DE LA SOUMISSION (incluant les taxes)</b>
Ostiguy Ford inc.	89 898,95\$

**CONSIDÉRANT** que la soumission est conforme;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de madame Fany Tremblay, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal :

OCTROIE le contrat d'achat d'une fourgonnette électrique pour le Service des loisirs à l'entreprise Ostiguy Ford inc., pour un montant de 89 898,95\$, incluant les taxes, et ce, aux conditions décrites dans les documents de soumission.

QUE les dépenses prévues aux enveloppes budgétaires sont payables par le fonds d'investissement, financées par le fonds de roulement, remboursables au fonds de roulement par le fonds général en dix versements annuels, égaux et consécutifs, et ce, à compter de l'année 2025.

Adoptée.

**24-03-058**

**13.2. AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME CIRCONFLEXE EN COLLABORATION AVEC LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE**

**CONSIDÉRANT** que le *Programme Circonflexe - Prêt-pour-bouger* est un projet de société financé par le Gouvernement du Québec visant à mettre place un réseau provincial d'accès gratuit aux équipements sportifs, récréatifs et adaptés;

**CONSIDÉRANT** que le coût des équipements de loisirs constitue l'un des principaux obstacles à la pratique régulière d'activités physiques, en particulier pour les populations les plus vulnérables;

**CONSIDÉRANT** que ce programme a pour mission de permettre une meilleure accessibilité à des équipements, notamment par l'instauration de points de service, afin d'augmenter et de favoriser de façon durable la pratique régulière d'activités physiques, sportives et récréatives sur l'ensemble du territoire québécois;

**CONSIDÉRANT** que ces points de services de prêts d'équipement seront connus sous le nom de "circonflexe - Prêt pour bouger" et mettront gratuitement à disposition de la population des équipements récréatifs, sportifs et adaptés;

**CONSIDÉRANT** que la Ville sollicitera un financement de 50 000,00 \$ pour :

- L'acquisition de casiers connectés libre-service BoxUp ;
- L'acquisition de matériel sportif;
- L'aménagement du bureau des auxiliaires pour le prêt de matériel sportif;
- Les frais de ressources humaines nécessaires à l'opération du point de service jusqu'en février 2025.

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Richelieu certifie que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exacts et véridiques;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Richelieu s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, et à fournir tout document demandé et requis par Loisir et Sport Montérégie

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal confirme son intérêt pour participer au développement d'une point de service et que la Ville désigne madame Fany Tremblay, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour la représenter au sein du comité de travail visant la mise en place de Circonflexe en Montérégie.

Adoptée.

24-03-059

**13.3. ENTENTE ENTRE LA VILLE DE RICHELIEU ET LA SAISON DU PASSEUR RELATIVE À LA GESTION DE LA MAISON DES JEUNES POUR LES ANNÉES 2023 À 2025 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que l'entente entre la Ville et La Saison du Passeur relative à la gestion de la Maison des jeunes de Richelieu est arrivée à échéance;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de madame Fany Tremblay, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

En conséquence, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal autorise madame Fany Tremblay, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à finaliser et à signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, l'entente avec la Saison du Passeur concernant la gestion de la Maison des jeunes de Richelieu pour la période de septembre 2023 à août 2025.

24-03-060

**13.4. CONSTITUTION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE GALA DES BÉNÉVOLES 2024**

**CONSIDÉRANT** que la Ville organisera un Gala des bénévoles le 30 novembre 2024;

**CONSIDÉRANT** que pour procéder à la mise en candidature et la nomination de bénévoles dans diverses catégories, la Ville désire mettre sur pieds un comité de sélection;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal nomme les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection de l'édition 2024 du Gala des bénévoles :

- Lucie Marchand, conseillère;
- Luc Bélanger, conseiller;
- Claude Gauthier, maire;
- Fany Tremblay, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;
- Manuel Bouthillette, directeur général.

Adoptée.

24-03-061

**13.5. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE L'ÉCOLE MGR-EUCLIDE-THÉBERGE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU GALA MÉRITAS 2024**

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal accorde une contribution financière de 300,00\$ à l'École Mgr-Euclide-Théberge pour l'organisation du gala méritas 2024 et autorise le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire numéro 02-110-00-991.

Adoptée.

24-03-062

**13.6. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE L'ENTRAIDE PLUS INC. DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'UN SOUPER-BÉNÉFICE**

**CONSIDÉRANT** la demande de contribution financière de l'organisme Centre communautaire Entraide plus inc., dans le cadre de l'organisation de la 2e édition du Festin-bénéfice homard;

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'achat de deux (2) billets au coût de 225,00\$ chacun pour le Festin-bénéfice homard organisé par l'organisme Centre communautaire Entraide Plus inc. qui aura lieu le 24 mai prochain et autorise le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire numéro 02-110-00-991.

Adoptée.

24-03-063

**13.7. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU RELAIS POUR LA VIE DE CHAMBLY**

**CONSIDÉRANT** la demande de contribution financière pour la 21<sup>e</sup> édition du Relais pour la vie de Chambly qui aura lieu le 8 juin prochain;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal accorde une contribution financière d'un montant de 250\$, représentant le plan de commandite *Bronze*, au Relais pour la vie 2024 de Chambly et en autorise le paiement à même le poste budgétaire numéro 02-110-00-991.

Adoptée.

24-03-064

**13.8. PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES - DEMANDE DE PROLONGATION**

**CONSIDÉRANT** que le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le *Programme de soutien aux politiques familiales municipales* qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Richelieu a présenté en une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale dans le cadre du *Programme de soutien aux politiques familiales municipales*;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Richelieu désire prolonger sa participation au *Programme de soutien aux politiques familiales municipales*;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil:

DEMANDE au Ministère une prolongation de sa participation au *Programme de soutien aux politiques familiales municipales* jusqu'au 30 novembre 2024, soit pour une période de huit (8) mois, en raison de changements organisationnels et de manque de ressources afin de bien mener à terme le mandat;

AUTORISE madame Fany Tremblay, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du *Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022*;

Adoptée.

24-03-065

**13.9. OCTROI D'UN CRÉDIT À L'ENTREPRISE TANT-DANSE DE L'ÂME INC.**

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise a effectué la location de locaux municipaux pour dispenser divers cours de mise en forme;

**CONSIDÉRANT** que le tarif dans le contrat de location ne représente pas le tarif établi dans le *Règlement numéro 24-R-267 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2024*;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'une erreur administrative;

En conséquence, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement d'un crédit de 2 138,55\$, taxes incluses, à l'entreprise Tant-danse de l'âme inc., sous condition que les frais de location aient été payés en totalité au préalable.

Adoptée.

**14. COMMUNICATIONS**

**15. POINT(S) NOUVEAU(X)**

24-03-066

**15.1. INSCRIPTION DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

Il est proposé par Jacques Darce, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu que le conseil municipal autorise l'inscription, au coût de 845,00\$, taxes en sus, par personne, de messieurs Bruno Gattuso, conseiller, Claude Gauthier, maire, et Manuel Bouthillette, directeur général, aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui auront lieu à Montréal, du 22 au 24 mai 2024, et, par le fait même, en autorise le paiement, ainsi que le paiement de toute dépense afférente, à même le poste budgétaire numéro 02-110-00-310.

**16. REMERCIEMENTS**

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

24-03-067

**18.1. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que la séance soit levée à 20h06.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Geneviève Ross, directrice des finances et trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement de tous les comptes ci-dessus décrits.

\_\_\_\_\_  
Geneviève Ross  
Directrice des finances et trésorière

\_\_\_\_\_  
Claude Gauthier  
Maire

\_\_\_\_\_  
Roxanne Veilleux  
Directrice des affaires juridiques et greffière

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.